

carte blanche

Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'UCL.

# Y a-t-il péril au Palais royal ?

**Les constitutionnalistes Marc Uyttendaele (ULB) et Hugues Dumont (USL) proposent d'inscrire dans la Constitution la possibilité de destituer le roi. Inapproprié, estime Marc Verdussen.**

À la veille de la Fête nationale, le débat sur la monarchie a été relancé par *Le Vif-L'Express* qui, dans un dossier intitulé « Un roi sous haute surveillance », relaie la proposition du professeur Marc Uyttendaele (ULB) d'inscrire dans la Constitution la possibilité de destituer le souverain régnant, proposition approuvée par le professeur Hugues Dumont (USL). Selon moi, cette proposition est inappropriée.

Tout constitutionnaliste est en droit de rêver d'un Etat imaginaire. J'ai moi-même souvent succombé à cette tentation, notamment avec mes deux collègues. Or, dans un Etat idéal, la monarchie n'a pas sa place. C'est un régime politique obsolète, et ce pour trois raisons. Un : le roi n'est pas choisi démocratiquement. Deux : étant politiquement et pénalement irresponsable, il échappe à tout contrôle. Trois : il n'exerce pas ses fonctions dans la transparence. La conjonction de ces trois éléments (hérédité, impunité et opacité), qui découlent de la Constitution elle-même, fait de l'institution monarchique une institution qui ne correspond pas aux exigences d'une démocratie moderne. D'ailleurs, si la Belgique devait un jour voler en éclats, il ne faut pas être grand clerc pour entrevoir qu'aucun des deux, trois ou quatre Etats nouveaux n'opterait pour un tel

régime.

Cependant, nous n'en sommes pas là. La Belgique existe toujours. Alors de deux choses l'une.

Ou bien le portrait que dresse *Le Vif-L'Express* du roi Philippe, de la manière dont il s'acquitte de ses fonctions et de la vision qu'en a son entourage est exagérément alarmiste. Personnellement, je suis enclin à le penser. Certes, chaque souverain marque son règne de sa personnalité, plus ou moins forte. Ayant été allègrement vilipendé avant de monter sur le trône, Philippe entend sans aucun doute se construire une solide légitimité. Il règne donc à sa manière. Et alors ? Un être humain n'est pas l'autre. Constitutionnellement, ce qui est essentiel, c'est qu'il reste dans le cadre tracé par la Constitution. Jus-

qu'à présent, que constate-t-on ? Non seulement aucun dérapage majeur n'a pu être constaté, mais en outre son règne ne traduit aucune réelle rupture par rapport à l'évolution de la fonction royale depuis 1831. Voilà pourquoi la proposition de mes collègues est inappropriée : elle procure une solution radicale à un problème pour le moins hypothétique. Une institution peut ne pas correspondre aux standards démocratiques tout en n'étant pas un danger pour la démocratie. Des menaces inquiétantes pèsent aujourd'hui sur la démocratie. Elles réclament la plus grande vigilance de la part des constitutionnalistes. La monarchie ne me paraît pas faire partie de ces menaces.

Soit dit en passant, Marc Uyt-

tendaele ajoute une autre proposition, celle de soumettre la prestation de serment de tout futur nouveau souverain à l'assentiment des Chambres législatives fédérales. Relevons le caractère inconciliable de cette proposition avec l'essence même de la monarchie. Relevons aussi ses conséquences potentielles : que faire, par exemple, si aucun successible ne trouve grâce aux yeux des parlementaires ? Relevons surtout son caractère paradoxal : n'est-elle pas de nature à inciter le nouveau souverain à sortir des rails constitutionnels, au nom d'une légitimité démocratique qu'il prétendrait tirer du vote d'investiture ?

**« Des menaces inquiétantes pèsent sur la démocratie. La monarchie ne me paraît pas en faire partie »**

Ou bien il existe des raisons sérieuses de craindre que l'intention du roi est de faire (re)descendre la monarchie dans l'arène politique et d'aller à rebrousse-poil de l'évolution de la fonction royale, voire des raisons de redouter que Philippe et Mathilde se transforment en un couple royal diabolique. Ici également, la proposition de mes collègues est inappropriée, mais pour une autre raison : elle est trop peu audacieuse. Si des éléments objectifs permettent de conclure que la situation est critique, ou pourrait le devenir, dans ce cas foin des demi-mesures et des pis-aller ! Osons alors le débat sur la monarchie et, plus particulièrement, sur les pouvoirs du roi. La prudence de mes collègues n'est-elle pas le signe qu'en réalité, il n'y a pas vraiment péril en la demeure royale ? ■